

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Avril 2024

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque

Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

mépanipyrin (CAS 110235-47-7)

L'approbation de la substance active «mépanipyrin» n'est pas renouvelée.
Les États membres retirent les autorisations des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active «mépanipyrin» au plus tard le 20 novembre 2024.
Tout délai de grâce accordé par les États membres conformément à l'article 46 du règlement (CE) no 1107/2009 expire au plus tard le 20 mai 2025.

>> [Lien](#)

diméthomorphe (CAS 110488-70-5)

L'approbation de la substance active «diméthomorphe» n'est pas renouvelée.
Les États membres retirent les autorisations des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active «diméthomorphe» au plus tard le 20 novembre 2024.
Tout délai de grâce accordé par les États membres conformément à l'article 46 du règlement (CE) no 1107/2009 expire au plus tard le 20 mai 2025.

En PPAM, cette substance active concerne les produits "Optimo Tech" et "Zampro Max".

>> [Lien](#)

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Règlement d'exécution (UE) 2024/1206 de la Commission du 29 avril 2024

Prolongation de la période d'approbation pour les substances actives 1-décanol, 6-benzyladénine, azadirachtine, bupirimate, dithianon, dodine, fluométuron, hexythiazox, huile essentielle d'orange, isoxabène, phosphure de zinc, polysulfure de calcium, prosulfuron, quinnérac, sintofen, sulfate d'aluminium, tau-fluvalinate, tebufenozide, tembotrione, thiosulfate de sodium et d'argent. Cette prolongation est de 23 ou 29 mois suivant les substances.

>> [Lien](#)

Règlement d'exécution (UE) 2024/1280 de la Commission du 30 avril 2024

La prolongation de la période d'approbation des substances actives suivantes a été supprimée: dodémorphe, acides gras en C8-C10, esters de méthyle, acide laurique, octanoate de méthyle, décanoate de méthyle, acide oléique et Trichoderma atroviride (anciennement T. harzianum) — souche IMI 206040.

>> [Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

ethephon (CAS 16672-87-0) - Article 43

Les LMR existantes sur la substance active ethephon ont été évaluées par l'EFSA.

>> [Lien](#)

métrame, zirame, manèbe et mancozèbe (CAS 9006-42-2, 137-30-4, 12427-38-2, 07/01/8018) - Article 12

Les LMR existantes sur la substance active métrame, zirame, manèbe et mancozèbe ont été évaluées par l'EFSA.

>> [Lien](#)

Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Propositions de modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

Règlementations diverses

Règlement (UE) 2024/1157 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 relatif aux transferts de déchets.

>> [Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

Divers

• ANSES : Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants.

>> [Mars 2024](#)

• EFSA : Rapport de l'union européenne concernant les résidus de pesticides dans la nourriture pour l'année 2022

>> [Lien](#)

• DGAL : Contrôle des conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en lien avec la protection des abeilles et autres pollinisateurs

>> [Lien](#)

• Appel à contribution de la Commission européenne : Modification des mesures de protection contre les ravageurs des plantes.

Contribution ouverte du 30 avril 2024 au 28 mai 2024.

>> [Lien](#)

• Le CTIFL vient de publier un guide pratique : Analyse de résidus de pesticides

>> [Lien](#)

• IBMA: Biocontrol solutions included in Renew Europe Action plan for a sustainable, competitive and fairly rewarded EU agriculture

>> [Lien](#)

• PHYTEIS: Approche combinatoire et protection intégrée des cultures

Dans ce dossier, retour sur la protection intégrée des cultures (PIC). Que signifie-t-elle ? Quelles sont les différentes étapes du raisonnement ? Où trouver des références techniques pour la mettre en œuvre ? Le digital constitue un formidable outil pour partager l'information.

>> [Lien](#)

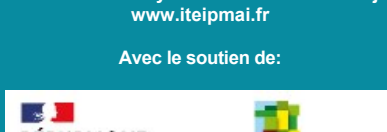
[Retourner au sommaire](#)

Veille réglementaire est une lettre publiée par [iteipmai](#).

[iteipmai](#)

3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou
www.iteipmai.fr

Avec le soutien de:



ARCHIVES VEILLE RÉGLEMENTAIRE

[Se désabonner](#) | [Report spam](#)